

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02841

Numéro SIREN : 491 780 813

Nom ou dénomination : A M C BUSINESS

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2022 sous le numéro de dépôt 15612



SAS AMC BUSINESS

29 IMPASSE FIGUIERE

13004 MARSEILLE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Certifie conforme le Président.
[Signature]

SAS AMC BUSINESS
29 IMPASSE FIGUIERE
13004 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

Pages

COMPTES ANNUELS

- Bilan Actif - Passif Liasses 2050 2051	1 et 2
- Compte de résultat Liasses 2052 2053	3 et 4
- Annexe	5 à 11

MC2

66 Boulevard Barry

13013 MARSEILLE

04 91 34 38 40



SAS AMC BUSINESS
29 IMPASSE FIGUIERE

13004 MARSEILLE



COMPTES ANNUELS

MC2
66 Boulevard Barry

13013 MARSEILLE

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes.

Désignation de l'entreprise : SAS AMC BUSINESS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 29 IMPASSE FIGUIERE		13004 MARSEILLE	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant	
Numéro SIRET* 491780813000037			
		Exercice N clos le, 31122021	
		N-1, 31122020	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété *		Immobilités :	
Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Qualita

hnd

Désignation de l'entreprise : SAS AMC BUSINESS

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...500.....)	DA	1 500	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	150	150
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	76 840	23 070
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	29 616	53 770
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	108 106	78 490
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26 167	31 795
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 040	20 268
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	24 127	536
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 533	23 210
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	58 868	75 809
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	166 974	154 299
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	38 752	49 724
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	37	37

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AMC BUSINESS

Néant

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG	169 463	FH		FI	129 659
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	169 463	FK		FL	129 659
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	4 500
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	88
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	169 464
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	106 161
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 085
	Salaires et traitements*					FY	12 000
	Charges sociales (10)					FZ	7 969
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	2 144
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	79
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	130 438
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	39 027
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	431
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	431
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	431
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	38 596
							68 781

119

Désignation de l'entreprise : SAS AMC BUSINESS

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	782		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	782		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 256	677	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 256	677	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	474	677	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)									HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)									HK	8 506	14 334		
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)									HL	170 247	134 248		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)									HM	140 630	80 478		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	29 616	53 770	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières								HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	783	
	(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *								HP	17 054	6 753
			- Crédit bail immobilier								HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1		88	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5	A2	7 969	4 957
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	70	10	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9	7 969				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Cf état annexe										1 256		783	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	
Ecart compte banque LCL												43	
Emprunt bancaire antérieur												704	
Extourne frais bancaires supérieur 5 ans												36	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

hy

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 166 973.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 169 462.64 Euros et dégageant un bénéfice de 29 616.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	889		
Installations générales agencements aménagements divers	16 390		2 935
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 301		1 044
TOTAL	23 580		3 979
Autres titres immobilisés			30 000
TOTAL			30 000
TOTAL GENERAL	23 580		33 979

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			889	889
Installations générales agencements aménagements divers			19 326	19 326
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 345	7 345
TOTAL			27 560	27 560
Autres titres immobilisés			30 000	30 000
TOTAL			30 000	30 000
TOTAL GENERAL			57 560	57 560

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	889			889
Installations générales agencements aménagements divers	4 301	1 642		5 943
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 317	502		4 819
TOTAL	9 506	2 144		11 650
TOTAL GENERAL	9 506	2 144		11 650

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 642				
Matériel de bureau informatique mobilier	502				
TOTAL	2 144				
TOTAL GENERAL	2 144				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	28 017	28 017	
Impôts sur les bénéfices	5 487	5 487	
Taxe sur la valeur ajoutée	739	739	
Charges constatées d'avance	83	83	
TOTAL	34 326	34 326	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	107	107		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	26 060	5 944	20 116	
Fournisseurs et comptes rattachés	24 127	24 127		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	548	548		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 672	4 672		
Autres impôts taxes et assimilés	1 313	1 313		
Groupe et associés	2 040	2 040		
Autres dettes	2	2		
TOTAL	58 868	38 752	20 116	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 903			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	2 040			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	150			150

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	70
Dettes fiscales et sociales	1 861
Autres dettes	2
Total	1 932

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	83
Total	83

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				120 892	120 892
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				32 242	32 242
Total				32 242	32 242
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				38 855	38 855
- exercice				17 131	17 131
Total				55 986	55 986
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				11 467	11 467
- entre 1 et 5 ans				34 401	34 401
Total				45 868	45 868
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				16 424	16 424
Total				16 424	16 424

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits sur exercices antérieurs	782	77200000
Total	782	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités et amendes	1 256	67120000
Total	1 256	

Adouf 31

hoy

TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)				
I - Article D. 441I.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				O Délais légaux : 6 0						
II - Article D. 441I.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				O Délais légaux : 6 0						
III - Article D. 441I.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				O Délais légaux : 6 0						
IV - Article D. 441I.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées						4				
Montant total des factures concernées		5 4 7 8 3				5 4 7 8 3				
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	3 2 . 3 3 %	%	%	%	3 2 . 3 3 %				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				O Délais légaux : 6 0						

SAS AMC BUSINESS

SAS au capital de 1 500.00 Euros
RCS MARSEILLE N° 491780813
Siège social : 29 IMPASSE FIGUIERE
13004 MARSEILLE

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote



1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 169 462.64 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 129 658.98 Euros, soit une augmentation de 30.70 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 29 616.30 Euros, soit 17.48 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 170 246.70 Euros contre 134 248.19 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 26.81 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 140 630.40 Euros contre 80 478.09 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 74.74 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 19 969.33 Euros et représentent 11.78 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 100.55 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 2 143.72 Euros et représentent 1.27 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 38 595.83 Euros soit 22.78 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

... / ...

terme) :

Exercice précédent	135 690.95 -	49 723.94 =	85 967.01
Exercice en cours	120 980.89 -	38 751.50 =	82 229.39

Soit une diminution de 3 737.62 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 29 616.30 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	29 616.30 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 500.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	150.00 Euros
- Autres réserves	:	0 Euros
- Report à nouveau	:	106 456.08 Euros
Situation nette	:	108 106.08 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



AMC BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 29 IMPASSE FIGUIERE
13004 MARSEILLE
491780813 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 30 JUIN 2022

Le trente juin deux mille vingt-deux, à MARSEILLE,

Monsieur Jean-Luc DUPUIS
Demeurant 29 IMPASSE FIGUIERE – 13004 MARSEILLE,
Associé unique de la Société AMC BUSINESS,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Jean-Luc DUPUIS, associé, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 29 616,30 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Dépenses somptuaires

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 12 101,00 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 8 925,00 euros.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 29 616,30 euros de la manière suivante :



Affectation d'un résultat bénéficiaire

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 29 616,30 euros.

Affectation

- Report à nouveau, soit 29 616,30 euros
- Solde du report à nouveau, soit 105 456,08 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 108 106,08 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Le Président est titulaire d'un compte courant associé dont le solde au 31/12/2021 s'élève à 2 039,96 euros.

Au profit de Monsieur Jean-Luc DUPUIS :

Dans le cadre de la loi Madelin :

- Un contrat santé s'est poursuivi avec la société LA MONDIALE au cours de l'exercice clos le 31/12/2021. Une somme de 1 247,28 euros a été versée dans le cadre de la Loi Madelin.
- Un contrat retraite s'est poursuivi avec la société LA MONDIALE au cours de l'exercice clos le 31/12/2021. Une somme de 1 582,05 euros a été versée dans le cadre de la Loi Madelin.

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associé unique
Monsieur Jean-Luc DUPUIS

*Certifié conforme à
Président.*
JL Dupuis

AMC BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 29 IMPASSE FIGUIERE
13004 MARSEILLE
491780813 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 30 JUIN 2022

Le Président, Monsieur Jean-Luc DUPUIS, demeurant 29 IMPASSE FIGUIERE – 13004 MARSEILLE, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- Arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- Décisions à prendre pour la consultation de l'associé unique sur les comptes dudit exercice ;
- Questions diverses.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2021, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 font apparaître un bénéfice de 29 616,30 euros.

Le rapport de gestion et l'annexe aux comptes annuels comportent toutes les explications complémentaires.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et les arrête définitivement, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 169 462,64 euros et un bénéfice de 29 616,30 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide de proposer à l'associé unique d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 29 616,30 euros de la manière suivante :

Affectation d'un résultat bénéficiaire

Origine

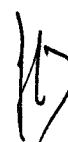
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 29 616,30 euros.

Affectation

- Report à nouveau, soit 29 616,30 euros
- Solde du report à nouveau, soit 105 456,08 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 108 106,08 euros.



Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Le Président est titulaire d'un compte courant associé dont le solde au 31/12/2021 s'élève à 2 039,96 euros.

Au profit de Monsieur Jean-Luc DUPUIS :

Dans le cadre de la loi Madelin :

- Un contrat santé s'est poursuivi avec la société LA MONDIALE au cours de l'exercice clos le 31/12/2021. Une somme de 1 247,28 euros a été versée dans le cadre de la Loi Madelin.
- Un contrat retraite s'est poursuivi avec la société LA MONDIALE au cours de l'exercice clos le 31/12/2021. Une somme de 1 582,05 euros a été versée dans le cadre de la Loi Madelin.

CONSULTATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le Président décide de consulter l'associé unique, conformément et dans les conditions prévues par les statuts de la société, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus au Président ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

RESOLUTIONS

Le Président arrête ensuite le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'associé unique.

COMMUNICATION AUX ASSOCIES

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre à l'associé unique d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à cette consultation dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Jean-Luc DUPUIS

Certifié Conforme *Le Président*
J. Dupuis 2

AMC BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 29 IMPASSE FIGUIERE
13004 MARSEILLE
491780813 RCS MARSEILLE

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2021

Affectation d'un résultat bénéficiaire

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 29 616,30 euros.

Affectation

- Report à nouveau, soit 29 616,30 euros
- Solde du report à nouveau, soit 105 456,08 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 108 106,08 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Monsieur Jean-Luc DUPUIS

Certifié conforme
Le Président
